

**Objet :** article rubrique faits-divers-19 juin 2024

Monsieur le Rédacteur en Chef du Journal DNA

Il y a un an (le 18 avril 2023), je prenais contact avec vous pour vous faire de la profonde désapprobation et de l'indignation des familles et proches de malades psychiques à la lecture d'un titre paru dans la rubrique fait divers, titre particulièrement stigmatisant à l'égard des personnes souffrant de troubles psychiques, en l'occurrence, de schizophrénie. Vous nous aviez assuré alors dans votre réponse, de votre constante vigilance et de la sensibilisation récurrente que vous faisiez à ce sujet auprès de vos journalistes.

Malheureusement, nous constatons une nouvelle fois, une « sortie de route » inacceptable de la part d'un de vos journalistes, à l'occasion de la parution dans l'édition du 19 juin, d'un article signé de M. Adrien CHEVAL, intitulé sic « **Wittenheim : le fils schizophrène menace son père avec un couteau sous la gorge** ».

En tant que délégué de l'UNAFAM 68, je me fais l'écho de toute l'indignation et de la colère des familles et proches de malades psychiques à la lecture d'un tel titre. Outre le combat permanent que nous menons pour un accès à des soins et un accompagnement médico-social de qualité, inclusif, nous n'avons cessé de dénoncer la stigmatisation dont souffrent les personnes souffrant de pathologies psychiatriques, accentuant les obstacles pour vivre comme tout citoyen dans une société se voulant inclusive. En quoi un tel titre est-il source d'une information intéressante ? En quoi est-il nécessaire d'énoncer un diagnostic s'agissant des personnes souffrant de schizophrénie alors que cela n'apparaît jamais pour d'autres affections ? Ce mode journaliste ne renforce-t-il pas l'idée (fausse) que les personnes souffrant de schizophrénie sont dangereuses ? Malheureusement, elles le sont essentiellement pour elles-mêmes ... 10 à 13% de suicide en France !

Ce titre est d'autant plus préoccupant qu'en ce moment même, les associations de proches de malades psychiques, les malades psychiques eux-mêmes, l'ensemble de la communauté médicale en santé mentale ainsi que les équipes médico-sociales spécialisées se mobilisent pour dénoncer avec force et détermination un ensemble de mesures préfectorales déclinées par l'ARS Grand Est, conduisant à écarter des festivités liées au passage de la flamme olympique dans notre région, des malades psychiques considérés comme pouvant potentiellement troubler les festivités !

Nous restons à votre entière disposition pour évoquer avec vos équipes les problématiques que rencontrent familles et personnes concernées par les troubles psychiques et qui peuvent faire l'objet d'un article rigoureux sur le thème. Veuillez recevoir l'expression de mes salutations respectueuses

PS : Nous tenons toujours à votre disposition et celle de vos équipes le dépliant intitulé « Médias et psychiatrie-mémo à l'usage des journalistes » conçu par l'ODI (Observatoire de déontologie de l'information) ainsi que l'Association des Journalistes pour l'Information Responsable – Psy avec le soutien de la Fondation de France.



François MULLER

Délégué UNAFAM 68